

# QUELLE UNION CHOISIR ?

Concubinage



PACS



Mariage



Patrimoine



- Principe : Séparation
- Exception : Achat en indivision
- Principe : Séparation
- Exception : Indivision
- Communauté légale par défaut
- Liberté contractuelle par choix



Imposition



- Imposition individuelle
- Imposition commune
- Imposition commune



Donation



- Frais : pas d'abattement
- Taux fixe de 60%
- Frais : Abattement de 80 724€
- Taux proportionnel
- Frais : Abattement de 80 724€
- Taux proportionnel



Adoption



- Adoption individuelle
- Adoption individuelle
- Adoption individuelle
- Adoption conjointe



Séparation



- Pas de formalités
- Simple formalité auprès du notaire ou de la mairie
- Procédure de divorce



Succession



- Le concubin n'est pas héritier
- Abattement de 1 594 €
- Le partenaire n'est pas héritier
- Pas de droits de succession
- L'époux est héritier
- Pas de droits de succession